



délai maximal règlement après acceptation d'une offre d'indemnisation

Par **Haizea**, le **21/02/2022** à **07:33**

Bonjour,

Victime en mars 2019 d'un accident du travail causé par un tiers (bousculée par des élèves qui chahutaient dans un couloir), ayant occasionné une fracture complexe consolidée en juin 2020, la partie adverse vient de me faire une offre d'indemnisation légèrement inférieure au montant demandé par mon assurance mais que j'envisage d'accepter pour tirer un trait sur cet épisode...

Compte-tenu de l'attitude de la partie adverse depuis bientôt 2 ans (absence de réponse aux relances de mon assurance, propositions d'indemnisation inacceptables, demandes réitérées de pièces déjà en leur possession...) je souhaiterais, avant d'accepter, savoir s'il existe un délai maximal pour le versement de l'indemnisation et quels sont mes recours si l'assurance de la partie adverse ne respectait pas ce délai.

Je vous remercie d'avance,

cordialement

SL